

THETFORD-MINES

En 1876, dans le comté de Mégantic, furent découvertes d'importantes mines d'amiante. Le petit village qui se forma à proximité de ces immenses richesses prit peu de temps après le nom de Kingsville, en l'honneur de Monsieur King qui possédait alors les principales mines de l'endroit.

Les registres de la paroisse s'ouvrent en l'année 1886. Son érection canonique eut lieu le 8 octobre 1896 et son érection civile le 10 février 1897. Le territoire de cette paroisse comprenait une partie des cantons de Thetford, de Coleraine et d'Irlande.

Les ressources des mines d'amiante s'avérant considérables et leur exploitation prenant chaque jour plus d'importance, la population s'accrut rapidement. La paroisse de Kingsville fut érigée en village en vertu du code municipal le 22 septembre 1892. Son incorporation en ville eut lieu le 20 mai 1905 sous le nom de Thetford-Mines. Le 14 mars 1912, en vertu d'une loi sanctionnée le 14 août 1912, cette ville fut érigée en Cité. La population était alors de 7028 habitants.

Le canton de Thetford, érigé le 10 novembre 1802, doit son nom à la cité de Thetford-Mines, centre minier important du comté de Norfolk en Angleterre.

Le comté de Mégantic, auquel appartient la Cité de Thetford-Mines, a une population de 42.500 habitants environ. Son chef-lieu est la ville de Inverness. Cette région est spécialement minière. Il convient de noter que, exploitée d'une façon intensive depuis 68 ans, le minerai d'amiante de Thetford-Mines semble inépuisable. On le trouve encore en quantité à des profondeurs allant jusqu'à 1000 pieds. En 1934, Thetford-Mines produisait 65% de la production mondiale d'amiante et ce pourcentage a encore augmenté.

La ville de Thetford-Mines est située sur le côté sud du fleuve Saint-Laurent, à une distance de 168 milles de Montréal, 70 milles de Québec et 67 milles de Sherbrooke. Desservie par la ligne de chemin de fer Québec-Central qui est reliée à toutes les lignes de chemin de fer de l'Amérique du Nord, Thetford-Mines est traversée aussi par plusieurs grandes routes nationales : Beauce - Jonction - Sherbrooke, Thetford-Mines à Québec, Trois-Rivières - Montréal, Thetford-Mines - Sherbrooke - Lennoxville - Springfield - New-York. Divers autobus sont en service dans la localité : l'un dans les limites de Thetford-Mines, les autres entre Thetford-Mines et Plessisville, et Thetford-Mines-Saint-Evariste. En outre, 950 voitures privées et 60 camions circulent dans cette localité.

L'étendue de la Cité est de 2000 acres. Sa population est de 15.000 habitants, atteignant ainsi presque le double du chiffre existant lors de l'incorporation du village en ville. Cette population se répartit de la façon suivante : 3100 familles résidentes, 1100 locataires et 1215 propriétaires fonciers.

Les rues de la Cité sont au nombre de 72, avec un pourcentage de 75% pavées, soit une longueur de 9 milles. La longueur des rues non pavées est de 6 milles. Les trottoirs sont tous pavés et ont une longueur de 34 milles. Il n'y a pas de taxe pour trottoirs ou pavages.

L'aqueduc est exploité par la Cité et peut fournir journellement 1.000.000 gallons d'eau pure analysée. La taxe d'eau est de \$15.00 par an.

La Shawinigan Water & Power Co. fournit le service de l'électricité.

On compte 600 abonnés au téléphone pour service privé au tarif mensuel de \$2.05 pour une ligne simple et de \$1.85 pour une ligne

double ; 300 abonnés pour service d'affaires au tarif mensuel de \$2.75 pour une ligne simple et \$2.25 pour une ligne double.

Il y a trois paroisses catholiques à Thetford-Mines qui font partie de l'archidiocèse de Québec. Il y a 2 églises catholiques, 1 chapelle et un temple protestant, 2 couvents de religieux et 2 couvents de religieuses.

La ville possède 2 parcs publics, plusieurs courts de tennis, un terrain de golf, des piscines, et allées de quilles, deux cinémas avec une capacité totale de 1300 places.

Deux collèges de garçons et deux couvents de filles facilitent l'instruction et l'éducation des enfants. La taxe scolaire est de \$1.60 par \$100.00.

Un marché public et de nombreux magasins de détail assurent le ravitaillement de la population. La taxe d'affaires est de 7% de la valeur locative et $\frac{1}{4}$ de 1% sur le fonds de commerce.

L'activité industrielle et commerciale de la Cité est intense. On compte 160 entreprises commerciales et 12 industries. Outre la production massive de l'amiante, beaucoup d'autres produits manufacturés sortent des usines de Thetford-Mines : portes et châssis, sacs de jute, glacières. Il y a aussi des imprimeries, fonderies, crémeries, etc.

Les constructions sont en général en bois et en brique. Il y a 10 édifices à bureaux, 2 hôtels ayant un total de 60 chambres, 1 hôpital de 150 lits et un hospice pour vieillards, trois bureaux de poste et quatre succursales de banques.

L'évaluation totale résidentielle et commerciale est de \$6,537,200.00 et l'évaluation foncière industrielle et commerciale de \$4,000,000.00. L'exemption pour institutions religieuses est de \$1,238,750.00. Le taux de la taxe foncière est de \$1.25 par \$100.00.

La Cité est administrée par un conseil composé d'un maire et de 8 échevins, assistés d'un secrétaire-trésorier. L'élection municipale a lieu

chaque année, pour la moitié du Conseil ; maire et échevins sont élus pour deux ans. La charge est honorifique. Il y a quatre quartiers municipaux. La prochaine élection municipale doit avoir lieu le deuxième lundi de mai 1946.

Les membres du conseil actuel en fonctions sont : Monsieur Jos.-T. Beaudoin, maire et MM. Maurice Emond, François-Philippe Gonthier, Oscar Boutin, Philias Ferland, Allyre Lachance, Armand Marceau, Charles Côté, Wenceslas Dostie, échevins. M. Gilbert est secrétaire-trésorier.

La municipalité a un service des incendies, un département de police comptant 10 constables et 21 pompiers volontaires. Comme autre service municipal, il convient de mentionner le service de l'aqueduc et le service d'hygiène. Au total, le nombre des employés municipaux est de 50.

Le coût de revient de l'administration municipale est de \$160,000.00 par année et le montant de la dette totale en débetures est de \$225,000.00.

La Cité de Thetford-Mines est un district judiciaire. La Cour Supérieure et la Cour des Magistrats y siègent.

De nombreux professionnels exercent dans la Cité. On compte : 5 Dentistes, 4 Notaires, 1 Architecte, 5 Optométristes, 2 Ingénieurs, 3 Pharmaciens, 13 Médecins, 2 Médecins-Vétérinaires et 6 Avocats.

Les Maires qui se sont succédés dans l'administration de Thetford-Mines depuis 1892 sont les suivants : MM. Antoine Lemieux, Jos. Demers, Louis Roberge, Elisée Lafrance, J.-H. Lessard, B. J. Bennett, J.-H. Létourneau, Alphonse Blais, Dr Eugène Lacerte, Ernest Carreau, L.-J.-L. Rousseau, J.-O. Landry, J.-L. Demers, Dr Oliva Cyr, Tancrede Labbé, M. P.P., Dr J.-Arthur Marcoux, Gédéon Fillion, Jos.-T. Beaudoin.

La division électorale provinciale est celle de Mégantic et la division fédérale, celle de Mégantic-Frontenac.